



CONTRAT DE GARDE D'ANIMAUX A DOMICILE

Entre : La Pension des mille & 1 chats de l'Aisne

représentée par Mme FRANCOIS Laura, joignable au 06.73.21.27.73 /
laurafrancois02@yahoo.com demeurant 4 rue Principale, 02140

FRANQUEVILLE

Et :

- La Pension des mille & 1 chats de l'Aisne s'engage à venir visiter l'animal fois par jour, le nourrir, lui administrer si besoin son traitement, changer son eau, le sortir (chien), nettoyer sa litière quotidiennement (chat), le brosser et lui apporter câlins et affection.
- La pension respecte la confidentialité de l'accès au domicile du propriétaire (seule Mme FRANCOIS Laura entre dans le foyer) et respecte la discrétion de toutes informations sur le propriétaire. Aucun objet ne sont touchés sauf si demandé par le propriétaire, il en est de même pour les pièces dont les animaux n'ont pas accès (sauf en cas de situation trouvée « étrange » par la pension).
- L'alimentation, la litière, les traitements médicamenteux, tout le nécessaire pour l'entretien et le bien être de l'animal est fourni par le propriétaire en quantité suffisante pour la durée de votre absence et reste à la charge du propriétaire.
- **En cas d'absence prolongée** par le maître, la Pension continue la garde à votre domicile. Les jours supplémentaires seront à régler à votre retour. La pension prend les dispositions nécessaires pour les besoins spécifiques des compagnons. Tout achat réalisés par manque d'approvisionnement (nourriture, litières, denrées utiles à la santé de l'animal...) est à la charge du propriétaire et lui sera facturé.
- **En cas d'urgence, de maladie ou de soins nécessaires** pendant la prestation, je m'engage à en informer immédiatement le propriétaire. Le propriétaire donne tout pouvoir à la pension pour faire soigner le plus rapidement possible l'animal en le conduisant chez son vétérinaire habituel ou chez le vétérinaire le plus proche. Les frais engendrés sont à la charge du propriétaire dès présentation des justificatifs.
- Vous confiez un double des clefs à la Pension des mille & 1 chats de l'Aisne lors de la pré visite. Celles-ci vous seront restitués à la fin de la prestation (comme vous le souhaitez), si un déplacement supplémentaire est nécessaire, il vous sera facturé : 0,60/km.
- Le propriétaire, qui doit être assuré en responsabilité civile pour son animal, reste responsable de tous dommages éventuels causés par celui-ci.
- La pension décline toute responsabilité en cas de fugue de l'animal (jardin non clôturé, balcon...) et en cas de mort de l'animal (vieillesse, maladie, etc...). Cependant, une autopsie pourra être réalisée à la charge du propriétaire.

- La pension des mille & 1 chats de l'Aisne se réserve le droit de refuser la garde d'un animal trop agressif, sous traitement médical lourd ou atteint d'une maladie possible d'être contagieuse. L'animal doit être en bon état de santé général.

Personne à prévenir en cas d'incident ou

anomalie :

Services + gratuits (cocher le (ou les) service(s) désiré(s)) :

- Arrosage des plantes,
- Rentrée du courrier
- Ouverture des volets
- Aération du logement

Il a été convenu la garde par visites à domicile de l'animal :

.....

Autre(s) animal(aux) :

.....

.....

Pour la période du au

.....

Nombre de visites par jour : / Heures de préférences :

.....

Un acompte de 50 % de la somme totale de la prestation sera à verser le jour de la signature du contrat. Le solde sera à régler à la fin de la prestation.

Tarif journalier : / Montant total TTC :

.....

Montant de l'acompte : Versé le :

.....

Solde : Versé le :

.....

Mode de règlement : Espèces / Chèque

J'accepte que mon fidèle compagnon soit photographié pour faire partie de l'album de la Pension des mille & 1 chats de l'Aisne : Oui / Non

Mr, Mme reconnaît avoir pris connaissance des conditions ci-dessus stipulées, déclare les accepter sans réserve et s'engage à les respecter.

Etabli en double exemplaires à : le :

.....

Signatures : Client :

Mme FRANCOIS Laura :